quality steel products

a Metz le 29 Juin 1779.

Le Comte de Broglie
to Necker

from MS 18507

Monsieur

J'ay eu l'honneur de vous addresser, au mois de 7.bre de l'année
dernière, un memoire par lequel je vous demandois l'exemption
des droits exigés par les directeurs des fermes de Nantes;—
sur les aciers de ma forge de Ruffec, dont plusieurs armateurs
s'étoient chargés pour les Colonies anglaises. Vous me fites
l'honneur de me repondre le 17 du même mois que vous vous
feriez rendre compte de cet objet, et depuis ce temps l'affaire
étoit restée indécise; mais le directeur de Nantes ayant —
demandé dernièrement ces mêmes droits au Correspondant de ma
forge; et en ayant rendu compte aux fermiers Généraux, la —
Compagnie a ordonné que cette perception auroit lieu, en vertu
d'une décision du Ministre des affaires étrangeres, qui a déclaré
que les Etats unis de l'amérique ne doivent par jouir de plus
d'exemptions que les autres nations étrangères. Je ne reclamerai
point contre cette décision, qui seroit peut être susceptible
de quelques observations, puisqu'elle n'a point été rendüe
contradictoirement avec ceux qui pouvoient y être interessés,
et Je me contenterai de vous exposer les raisons qui me paroissent
devoir militer en faveur de l'exemption que je demande. lorsque
M. De Trudaine, convaincu des avantages qui pouvoient résulter
de l'établissement d'une manufacture d'acier en france, m'engagea
à établir celle de Ruffec, je le fis, sans demander aucunes
des avances qu'il est d'usage d'accorder en pareil cas; l'état
de cette forge ayant été porté à un dégré de perfection qui
le rapproche beaucoup de ceux de l'angleterre, le ministre
de la marine lui accorda la fourniture des Sortes du royaume.

M. Necker

Vous Sentez, Monsieur, que ce n'est qu'après bien des dépenses qu'on a pu parvenir à ce point. Cette nouvelle branche de Commerce ouverte à la nation est de nature à mériter quelque faveur, et c'est surtout par l'exemption des droits qui pesent en gênes la Sortie qu'on accoutumera les marchands à preferer ces aciers à ceux qu'ils tirent d'allemagne et prennent de préf de l'angleterre, pour les porter chez l'étranger; Je me flatte que vous voudrez bien avoir égard à ces raisons et accorder à une forge l'exemption des droits qu'on éxige, Surtout Si vous voulez bien faire attention que cette manufacture d'acier est la Seule en france qui en ait pu faire jusque ici qui aille en concurrence avec les aciers étrangers.

J'ay l'honneur d'être avec un Sincere et inviolable attachement,

Monsieur

Votre très humble et très obéissant Serviteur

le Chr. de Fougeroux

LJS 180